

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 31 Janvier 2017

Délibération n°9- 2017 relative à la modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L711-7,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la proposition de modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE



Document en annexe au présent extrait : Tableau des modifications de l'article 11 des Statuts de l'URCA

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 01-02-2017

Document mis en ligne le : 01-02-2017